

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Padirac, le 19 décembre 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué le 7 décembre 2024, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présence d'André ANDRZEJEWSKI, Maire de Padirac, le 12 décembre 2024

N°	Liste des délibérations figurants à l'ordre du jour :	RESULTAT DES VOTES		
2024-079	Approbation du RPQS assainissement 2023 établi par le Syndicat Mixte Limargue Ségala	APPROUVE		REFUSE
2024-080	Adhésion et transfert de compétence de l'assainissement collectif au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala	APPROUVE		REFUSE
2024-081	Décision modificative n°2 du budget assainissement	APPROUVE		REFUSE
2024-082	Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement pour l'année 2025	APPROUVE		REFUSE
2024-083	Autorisations d'engagement des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget 2025	APPROUVE		REFUSE
2024-084	Autorisation de dépôt de dossiers de demande de subvention	APPROUVE		REFUSE
2024-085	Logements communaux : réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE)	APPROUVE		REFUSE
2024-086	Demandes de subvention des associations et autres organismes	APPROUVE		REFUSE
2024-087	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux	APPROUVE		REFUSE
2024-088	Adhésion au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot, SDAIL	APPROUVE		REFUSE
2024-089	Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2025	APPROUVE		REFUSE
2024-090	Création d'une commission d'étude pour l'Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	APPROUVE		REFUSE
2024-091	Abrogation de la délibération 2023-075 bis : acquisition d'un ensemble immobilier	APPROUVE		REFUSE
2024-092	Décision modificative n°3 du budget assainissement	APPROUVE		REFUSE

Monsieur André ANDRZEJEWSKI, Maire de Padirac, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 19 décembre 2024

André ANDRZEJEWSKI,
Maire de Padirac

